


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - B2024/025770 - 2018 B 04922 - 844 492 579 - 2AW

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration neante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE			
adresse du siège social			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
Activités exercées Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		OUI	Si oui, nom du logiciel utilisé : sage expert comptable
ECF			Désignation du prestataire
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél : 0532260010
EFFICAP EXPERTISE			
0000 18 AVENUE CHARLES DE GAULLE			
31130 BALMA			
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :

"Copies certifiées conformes à l'original
par le gérant"



Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément	
Visa : CGA		Viseur conventionné

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal				0
Bénéfice imposable à 15 %				
Déficit				21 066
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septidécies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI				
D IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.	
- Payées par la société elle-même	(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)
	(f)
	(g)
	(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Rembours-ements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-ements 8		
Christophe BLANCH Gérant 0000 180 ROUTE DE BOULOC 31380 VILLARIES	556 555							

K DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	
Adresses des autres établissements	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	MVLT imposées à	0%	15%
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		19%
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	

Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

2023 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028		030		
Immobilisations financières (1)		040	200 000	042		200 000
Total I (5)		044	200 000	048		200 000
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		
	Autres (3)	072	60 763	074		60 763
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	2 141	086		2 141
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	62 904	098		62 904
Total général (I + II)		110	262 904	112		262 904
PASSIF					Exercice N NET	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	556 555
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131) 132
Report à nouveau					134	-273 862
Résultat de l'exercice					136	-21 068
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					142	261 625
Provisions pour risques et charges					Total II	154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	643
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169) 172 637
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	1 279
Total général (I + II + III)					180	262 904
Renvois						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195

(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	34 575	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE						
						Formulaire néant
A - RÉSULTAT COMPTABLE					Exercice N	
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises				209	210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
	services			217	218	-10 000
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	-10 000
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240	
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier	
				242		9 766
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	1 255)
					244	1 255
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	
Dotations aux amortissements					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260)
					262	15
Total des charges d'exploitation (II)					264	11 036
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-21 036
Produits et charges divers						
Produits financiers				(III)	280	
Produits exceptionnels				(IV)	290	
Charges financières				(V)	294	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348)
					(VI)	300
						32
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-21 068

B - RÉSULTAT FISCAL				1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312		314	21 068
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			
Zone franche urbaine (44 octies A)				987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127			
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)				138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989		342	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
Investissements outre-mer				344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		354	21 068
				Déficit col. 2			
				352			
Déficits							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		245 197	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1		372	21 068
				Déficit col. 2			
				370			

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I		IMMOBILISATIONS				Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds commercial	400	402	404	406		
Autres	410	412	414	416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	420	422	424	426		
Constructions	430	432	434	436		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	452	454	456		
Matériel de transport	460	462	464	466		
Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
Immobilisations financières	480	200 000	482	484	486	200 000
TOTAL	490	200 000	492	494	496	200 000
II		AMORTISSEMENTS				
		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Fonds commercial	495	497	498	499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500	502	504	506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	510	512	514	516		
Constructions	520	522	524	526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
Matériel de transport	550	552	554	556		
Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566		
TOTAL	570	572	574	576		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
										Formulaire néant									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606											
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607											
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666											
TOTAL		680		682		684		686											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises											
Fonds commercial						681		683											
Autres immobilisations incorporelles						700		705											
Terrains						710		715											
Constructions						720		725											
Installations techniques, matériel et outillage						730		735											
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745											
Matériel de transport						750		755											
Autres immobilisations corporelles						760		765											
TOTAL						770		775											
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																			
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780									
II DÉFICITS REPORTABLES																			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982		245 197									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis											
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter											
Déficits imputés								983											
Déficits reportables								984		245 197									
Déficits de l'exercice								860		21 068									
TOTAL des déficits restant à reporter								870		266 265									
III DIVERS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381											
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article								325											

154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	-2 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	730
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		
		Formulaire néant
		X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)					2033F	
						Formulaire néant
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901			Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	556 555
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		M BLANCH Christophe				
Nom marital	NS	% de détention		100,00	Nb de parts ou actions	556 555
Date de naissance	29/03/1971	N° Département	91	Commune	JUVISY SUR ORGE	Pays FR
Adresse (N°, type et libellé voie)		0000 180 ROUTE DE BOULOC FRANCE				
Code Postal	31380	Commune	VILLARIES		Pays	

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905	1	Formulaire néant		
Forme juridique	SARL	Dénomination	C2AW NS		
Numéro SIREN (si société établie en France)	891968281		% de détention	99,50	
Adresse :	0000 180 ROUTE DE BOULOC France				
Code Postal	31380	Commune	VILARIES	Pays	

2067 - RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX	
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	
Nom, prénoms et emploi occupé	Adresse complète
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Rémunérations directes ou indirectes (dans l'ordre du tableau ci-dessus)				
Montant des rémunérations de toute nature 1	Montant des indemnités et allocations diverses 2	Valeur des avantages en nature 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère perso. 4	Total des colonnes 1 à 4 5
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
T				
Report colonne précédente 5	Frais de voyages et de déplacements 6	Dépenses et charges afférentes		Total des colonnes 5 à 8 9
		aux véhicules et autres biens 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation 8	
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
T				
B - AUTRES FRAIS				10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)				
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement				
Total				
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE :				
Total des dépenses		Bénéfices imposables		
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10)		- de l'exercice		
- de l'exercice précédent	93 066	- de l'exercice précédent		
A	VILLARIES		, le	07/07/2023
Nom et qualité du signataire				
CHRISTOPHE BLANCH Gérant				

2AW

SARL

au capital de 556 555 euros

180 Route de Bouloc

31380 VILLARES

RCS de Toulouse n°844 492 579

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Exercice social 2022

Le 30 juin 2023 à neuf heures, la **SARL 2AW**, représenté par Monsieur BLANCH Christophe, gérant de la société à responsabilité limitée 2AW au capital de 556 555 euros, 180 Route de Bouloc 31 380 VILLARES, a établi et arrêté les comptes annuels sur les comptes de l'exercice social 2022, clos le 31 décembre 2022.

A mis à disposition les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat) de l'exercice écoulé.
- Les annexes comptables.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat.

Première résolution

L'associé unique, après avoir établi le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 21 068 euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance ou cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Résolution N°2 – Affectation du résultat.

Compte tenu du déficit de 21 068 Euros formant un résultat affectable de 21 068 euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau – 21 068 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois précédents exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à Nice,
Le 30/06/2023

Signature de l'associé unique

Monsieur BLANCH Christophe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Blanch', written over a horizontal line.